

EMMANUEL CORDIER, ÉLU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

Engagé depuis 2008 dans les institutions régionales et nationales, Emmanuel Cordier est élu à la présidence de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre, le jeudi 3 octobre 2024. Il succède ainsi à Philippe Vincent, Président de 2022 à 2024, dont il a été le Premier Vice-Président. Il prendra ses fonctions le 1er novembre 2024.



Emmanuel Cordier obtient, en 2001, un Diplôme d'Expertise Comptable, après avoir bénéficié de formations à l'Institut National des Techniques Économiques et Comptables (INTEC) et à l'École Nouvelle d'Organisation Économique et Sociale (ENOES). **Nourri de diverses expériences professionnelles en cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**, dont plusieurs années à la Direction Financière d'un groupe français coté, **Emmanuel Cordier devient co-gérant associé du cabinet DVA, en 2002**. Ce dernier, structuré et à taille humaine, est spécialisé dans l'audit légal, l'expertise comptable et le conseil aux dirigeants d'entreprises et d'associations. **Au cours de sa vie, Emmanuel Cordier s'est engagé pleinement, sur le plan personnel, au service de sa profession. Il a occupé divers mandats et participé à différentes commissions, sur les secteurs associatifs et du logement social, à la fois pour la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.**

Entre 2017 et 2020, il était Président de la Commission Nationale « Formations initiales » de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, en collaboration avec le Ministère de la Justice et la Présidence du jury pour l'évolution des diplômes de la profession de commissaire aux comptes. **Récemment, il a pris la tête du groupe de travail "Durabilité et Critères ESG" au sein de la CRCC de Versailles et du Centre**, afin de sensibiliser les membres de la profession, les entreprises et les organisations patronales.

Fort de près de 25 ans d'expériences professionnelles et de divers mandats dans les institutions, Emmanuel Cordier prend la présidence de la CRCC de Versailles et du Centre, qui couvre trois Cours d'Appel (Versailles, Bourges et Orléans) et 10 départements sur un territoire de près de 50 000 km². Il se fixe pour **principales missions de défendre et de promouvoir la profession auprès de toutes les parties prenantes**. De plus, **Emmanuel Cordier souhaite inscrire son mandat dans la poursuite des travaux engagés par ses prédécesseurs**. Ainsi, il entend **consolider les acquis et anticiper les futurs enjeux** tout en préparant le passage de relais aux jeunes générations. Cela implique notamment de **multiplier les actions concrètes sur les territoires** à destination des parties prenantes (élus, organisations patronales, étudiants, magistrats, tribunaux de commerce...), de **déployer des formations diversifiées et de qualité** pour accompagner les confrères dans leurs fonctions au quotidien mais aussi **anticiper et préparer les membres aux enjeux à venir**.



Au sujet de sa nomination à la Présidence de la CRCC de Versailles et du Centre, Emmanuel Cordier explique, "Je souhaite particulièrement remercier les Consœurs et les Confrères pour leur confiance avec un taux de participation important aux élections professionnelles, qui témoigne du dynamisme de notre Compagnie. Je suis très heureux de succéder à Philippe Vincent à la Présidence de la CRCC de Versailles et du Centre. Pendant son mandat, en ma qualité de Premier Vice-Président, nous avons travaillé main dans la main à faire de notre belle institution, un acteur de premier plan. Je m'engage à poursuivre les travaux entrepris, à mettre en valeur notre rôle de créateur de confiance et à accompagner nos membres dans l'exercice de leur fonction".

À propos des commissaires aux comptes :

Le commissaire aux comptes est avant tout un facteur de compétitivité pour une entreprise. Il lui permet d'optimiser sa gestion, d'anticiper ses risques, et surtout d'apporter une sécurité financière à toutes les parties prenantes (salariés, actionnaires, organismes financiers et investisseurs, fournisseurs, etc..).

Le commissaire aux comptes s'impose donc comme un tiers de confiance pour l'ensemble des acteurs d'une entreprise. Pour les salariés, d'une part, qui sont ainsi impliqués dans la vie de l'entreprise et assurés de sa bonne gestion ; et pour les partenaires financiers, d'autre part, pour qui la certification des comptes est un signal positif et un encouragement à investir davantage.

Lors de la réalisation d'un audit, le commissaire aux comptes vérifie la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de l'entreprise. Par ses recommandations, le commissaire aux comptes incite le chef d'entreprise à mettre en œuvre les moyens permettant d'optimiser la gestion de son entreprise. Un audit est aussi un moyen pour une entreprise d'anticiper ses risques, et par là même de faire disparaître les coûts qu'ils engendreraient.

À propos de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre :

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre (CRCC) est l'instance représentative des commissaires aux comptes au niveau local. Le périmètre de la CRCC de Versailles et du Centre couvre 3 Cours d'Appel (Versailles, Bourges et Orléans) et 10 départements. Ce vaste territoire de près de 50 000 km² occupe une position stratégique puisqu'il se déploie sur les bassins économiques de tout premier plan de l'ouest de la région Ile-de-France ainsi que la région Centre-Val de Loire. Cela représente un bassin de 7 millions d'habitants, 144 villes de plus de 10 000 habitants, 535 000 entreprises et 121 500 associations. Dotée de la personnalité morale, elle est administrée par un Conseil régional composé de 22 élu(e)s. Son rôle principal est la défense, la promotion et le respect des règles dans l'exercice du commissariat aux comptes. Elle est au service des professionnels, les accompagne et les guide dans leur exercice quotidien. La Compagnie Régionale veille également au respect des règles déontologiques, légales et réglementaires qui régissent la profession ainsi qu'aux diverses obligations professionnelles qui incombent à ses membres. En relais de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), elle entretient des liens directs et réguliers avec les professionnels, les pouvoirs publics et les régulateurs.

CONTACTS PRESSE

Agence Giesbert & Mandin pour la CRCC de Versailles et du Centre
Léa Villot • 06 89 89 17 96 • l.villot@giesbert-mandin.fr
Loïse Schattner • 06 88 94 44 42 • l.schattner@giesbert-mandin.fr